

Aureilhan ⁵₂

Bulletin d'Information Municipale

Juin 2015

Dossier :
Le budget 2015
p. 4, 5 et 6



La Cavalcade 2015
p. 8 et 9

Dossier : le budget 2015

Un budget réaliste et sérieux p.4
Les engagements traduits dans le budget p.5
Le maintien d'une fiscalité modérée p.6

Travaux & aménagements

La réhabilitation et l'extension des vestiaires du terrain de football au Parc des Sports de l'Adour p.7

Le Conseil... et les Brèves

La Programmation culturelle de la Ville assurée par la Maison des Jeunes et de la Culture p.12

L'Editorial



Bulletin d'Information Municipal

Directeur :
Yannick BOUBÉE

Rédacteur :
Isabelle CHEDEVILLE

Ont collaboré à ce
numéro :
Rafael BUENO
Anne-Lise GAILLARD
Fabienne LABY
Maxime LAFFAILLE

Mise en page et
Impression :
Graphicom

Mairie d'AUREILHAN
Place François
Mitterrand
BP 40
65801 AUREILHAN
Tél : 05 62 38 91 50
Fax : 05 62 38 91 59
mairie.aureilhan@ville-
aureilhan.fr

Le cap a été fixé l'an passé ; c'est le mandat que vous nous avez donné en approuvant le programme que nous avons bâti, à l'écoute de vos besoins et de vos préoccupations. Bien sûr, il serait illusoire de penser que la Commune puisse répondre à toutes les demandes exprimées, aussi légitimes soient-elles; pour autant, nous nous attachons à satisfaire celles qui paraissent les plus justifiées en les hiérarchisant.

Nous avons voté le budget 2015, acte essentiel dans la vie de la Cité puisqu'il définit les politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement. Les taux d'imposition locale, très légèrement augmentés, demeurent au-dessous des moyennes départementales et nationales. L'effort fiscal demandé aux contribuables aureilhanais reste mesuré. Oui, nous payons moins d'impôt ici qu'ailleurs : vous le constaterez à la lecture de notre dossier consacré au budget.

À l'identique des années passées, l'équipement a été privilégié puisque Aureilhan consacra 38% de ses dépenses à l'investissement, quand le ratio habituel des Communes est de l'ordre de 25%. Ce choix est réfléchi. Ce n'est pas le chemin de la facilité que les élus ont suivi mais c'est celui de l'avenir : il consiste à donner de l'activité aux entreprises pour soutenir l'emploi, à maîtriser impérativement les frais de fonctionnement et à rendre la Commune toujours plus attractive. Soyez en convaincus, nous nous attachons à gérer au mieux, avec le souci constant de l'utilité de l'euro dépensé.

Les responsables des groupes politiques de l'équipe municipale majoritaire ont choisi comme thématique pour leur tribune d'expression l'investissement programmé en 2015 : ce n'est pas neutre et témoigne d'une vision du devenir de la Commune.

Je me permets de souligner 3 éléments majeurs :

- La 2^{ème} phase de rénovation du groupe scolaire des Cèdres. En 5 ans, toutes les écoles auront été complètement rénovées ! Les quelques 580 élèves qui les fréquentent chaque jour apprécieront.
- L'extension et la réhabilitation des vestiaires du terrain de football du Parc des Sports de l'Adour, preuve de l'intérêt de la Municipalité porté au tissu associatif.
- La rénovation et l'optimisation de l'éclairage public : un très gros effort sera réalisé dans ce domaine durant tout le mandat.

Au-delà de ces équipements, nous restons à votre écoute. C'est ainsi que dans les mois à venir, vous seront proposés :

- Une permanence tenue par des professionnels du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique où vous pourrez vous renseigner sur toutes les questions relatives aux personnes âgées ;
- La possibilité de payer en ligne, depuis le site de la ville, les services périscolaires de restauration, transport et garderie.
- Un service de portage de repas pour les personnes handicapées et âgées plus complet, qui fonctionnera le week-end et tiendra compte des différents régimes alimentaires.

Vous le voyez, un an après notre élection, nous poursuivons avec détermination notre feuille de route, dans le respect des engagements pris.

Cordialement,

Yannick BOUBÉE, Maire

8 Mai 2015 : Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale et de la victoire des Alliés sur le nazisme

Le vendredi 8 mai 2015, Aureilhan a célébré le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire des Alliés sur le nazisme.

Autour du Monument aux Morts, les porte-drapeaux, élus, anciens combattants, élèves, parents, citoyens ont honoré la mémoire des disparus de la guerre 1939-45. Un détachement du Corps des Sapeurs-Pompiers des Rives de l'Adour et les chanteurs de la Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan participaient à cette cérémonie émouvante, emplie de recueillement. Les poèmes lus par les élèves de CM2 des écoles des Cèdres et Lamartine ont contribué à l'émotion du moment, de même que l'interprétation de « la Marseillaise » par le chœur de la Société Chorale et Cavalcade.

La prestation des élèves encadrés par leurs professeurs a été particulièrement appréciée par les élus et les anciens combattants. Aureilhan, grâce à leur présence, a entretenu le devoir de mémoire.



La lecture du message du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire par Yannick BOUBÉE, Maire.

Informations



Travaux de réfection de chaussée sur la RN 21

A partir de mi-juillet, des travaux de réfection de la chaussée devraient débuter sur la RN 21, depuis le cimetière « le Montagna » jusqu'au Bout du Pont. Ce chantier est financé par la Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest (DIRSO) pour un montant de 340 000 €. Au préalable, la Commune procédera à la réfection de l'enrobé des trottoirs entre la rue Joliot-Curie et la rue de la Moisson.

Les travaux de la DIRSO consisteront à réparer ponctuellement la chaussée et à reprendre la totalité de la couche de roulement dans le but de réduire les nuisances sonores dues au trafic important, notamment des nombreux poids lourds qui empruntent cette route. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux mis en œuvre.

Afin de minimiser la gêne occasionnée aux usagers, aux riverains et aux commerçants, ces travaux d'une durée d'environ 4 semaines seront réalisés de nuit. Une déviation poids lourds sera mise en place et maintenue jour et nuit pendant toute la durée des travaux. La circulation des véhicules légers sera assurée dans un sens de circulation par la RN 21, et se fera sous déviation pour l'autre sens de circulation.

Une réunion publique de présentation de ces travaux sera organisée par la municipalité en collaboration avec la DIRSO vendredi 3 juillet à 18 heures à la Mairie d'Aureilhan.

Quelques règles du «Bien-vivre ensemble»

Interdiction de brûler les déchets

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental prohibe le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, les déchets verts étant assimilés à des déchets ménagers. Que faire de vos déchets verts ? Deux possibilités existent :

- Les porter en déchetterie,
- Les valoriser en faisant du compost. Vous pouvez vous procurer des composteurs à prix réduit auprès du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SYMAT sur www.symat.fr ou en téléphonant au 05.62.96.36.40.

La réglementation relative au bruit

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1990 sur le bruit, réglemente «les travaux de bricolage ou de jardinage», réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques. Ces travaux peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Conseils et informations pour se préserver des fortes chaleurs

1) Protégez-vous de la chaleur :

- en évitant les sorties aux heures les plus chaudes de la journée (de 12 heures à 16 heures),
- en portant des vêtements de couleur claire, amples et légers, en se couvrant la tête,
- en fermant les volets et les fenêtres le jour.

2) Rafraîchissez-vous :

- en restant chez vous dans les pièces les plus fraîches,
- en ayant toujours une bouteille d'eau à portée de main,
- en buvant de l'eau ou des jus de fruits même sans soif.

3) Si vous êtes seul(e) tout ou partie de l'été, contactez la Mairie au 05.62.38.91.50.

Un registre est ouvert en Mairie afin de recenser les personnes âgées, handicapées ou présentant des problèmes de santé et désireuses de se faire connaître. Le recueil de ces informations permettra l'intervention des Services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule.

Dès lors, si le plan est activé par le Ministre de la Santé, un membre du Centre Communal d'Action Sociale prendra contact avec les personnes qui se sont signalées :

- par un appel téléphonique pour s'annoncer aux personnes âgées et se faire connaître (les membres du CCAS sont porteurs d'une carte établie par la Mairie et signée par le Maire),
- par une visite aux personnes avec des boissons,
- par un appel au médecin en cas de besoin.



Du changement à la présidence de l'Amicale Sportive et Culturelle d'Aureilhan

Merci à Georges DUPUY pour ses 12 années passées à la tête de l'ASCA Générale. La Municipalité d'AUREILHAN présente ses meilleurs souhaits de réussite à Danièle DANGLADE qui lui succède.

Le budget 2015

Un budget 2015 réaliste et sérieux

Le Conseil Municipal, réuni le 9 avril dernier, a adopté le budget primitif de l'exercice 2015. Il s'élève à 10,2 millions d'euros : 6,3 M€ pour la section de fonctionnement (62% du budget total) et 3,9M€ pour la section d'investissement (38% du budget total).

Réaliste et sérieux, ce budget témoigne du souci de la Municipalité de développer la Cité tout en maintenant une pression fiscale modérée et un endettement très raisonnable. La bonne gestion des comptes publics de la Commune permet de conserver une capacité d'autofinancement significative qui limite ainsi le recours à l'emprunt.

Quatre points majeurs ressortent de ce document budgétaire :

► **des dépenses de fonctionnement maîtrisées** : le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement est quasi identique à celui de 2014 (6,3M€ contre 6,2M€). Bon à savoir : grâce aux différentes actions conduites pour maîtriser les coûts, les charges générales (fluides, fournitures, dépenses d'entretien...) devraient baisser de 6%.

► **la poursuite du désendettement** : cette année encore la Commune remboursera davantage qu'elle n'empruntera ; elle dispose d'un bon niveau d'épargne.

► **des taux de fiscalité locale raisonnables, inférieurs aux moyennes** : le taux des taxes évolue très modérément pour assurer l'équilibre du budget.

► **un investissement soutenu** : 2 millions d'euros de crédits nouveaux ont été votés.

Qu'est-ce qu'un budget ? Présentation schématique de sa structure.

Le budget est l'acte politique par excellence. Il détermine pour chaque année civile les actions qui seront entreprises par la Municipalité. Il est divisé en deux sections : la **section de fonctionnement** qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Collectivité, et la **section d'investissement** qui a vocation à modifier ou à développer le patrimoine de la Collectivité.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<p>Dépenses de Personnel</p> <p>Charges de gestion courante Subventions et contributions : service incendie, Caisse des Ecoles, Centre Communal d'Action Sociale ...</p> <p>Charges à caractère général Eau, électricité, gaz, entretien des bâtiments ...</p> <p>Remboursement des intérêts de la dette</p>	<p>Taxe d'habitation et taxes sur le foncier payées par les ménages</p> <p>Dotations de l'Etat</p> <p>Produit des services Location de salles, redevances des services périscolaires ...</p> <p>Dotations de solidarité versée par le Grand Tarbes</p>
Investissement	<p>Tranche annuelle d'investissement Acquisitions, travaux de voirie, éclairage public, travaux sur les bâtiments (écoles...) et espaces sportifs.</p> <p>Remboursement du capital de la dette</p>	<p>Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement Excédent des recettes sur les dépenses de l'année précédente</p> <p>Remboursement de la TVA payée sur les investissements antérieurs</p> <p>Subventions De l'Etat, du Conseil Départemental et d'autres organismes</p> <p>Emprunt</p>

Les engagements traduits dans le budget



Le budget 2015

Le maintien d'une fiscalité modérée

Les contributions directes des ménages représentent une ressource importante pour les Collectivités Locales. Ces contributions directes sont constituées de :

- la **taxe d'habitation**, due par toute personne (locataire ou propriétaire) occupant un logement au 1er janvier de l'année en cours ;
- des **taxes foncières**, dues par les propriétaires : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La formule de calcul de chaque impôt est identique : **une base X un taux**.

La base est déterminée par l'administration fiscale. En revanche, les taux sont votés par l'Assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil Municipal qui dispose en conséquence d'une certaine liberté.

Grâce à une gestion communale maîtrisée, la Municipalité conserve un niveau d'imposition raisonnable. La hausse des taux est très contenue, permettant d'assurer l'équilibre du budget sans recourir à un emprunt d'un montant élevé.

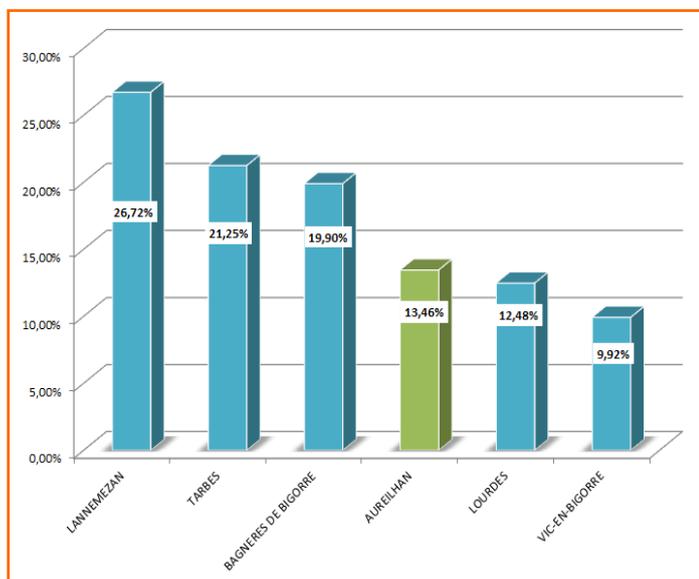
À Aureilhan, l'impôt payé par le contribuable demeure donc modéré. Pour illustration, le tableau ci-dessous fait apparaître l'impôt théorique payé par les contribuables des 6 Communes les plus importantes du Département pour une base type de 3 000 €.

Taux d'imposition 2015 votés par les Communes (hors fiscalité additionnelle des intercommunalités)

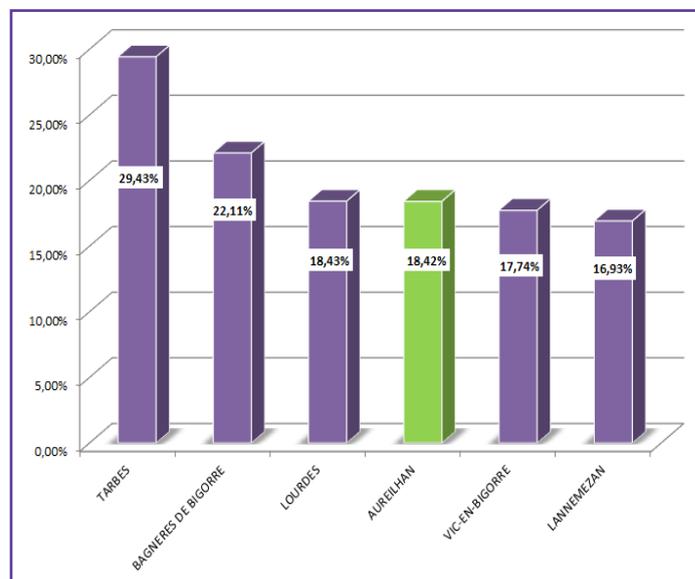
	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Pour une base type de 3 000 €		
			Pour la taxe d'habitation, le locataire paie :	Pour la taxe foncière, le propriétaire paie :	TOTAL
TARBES	21,25%	29,43%	638 €	883 €	1 520 €
LOURDES	12,48%	18,43%	374 €	553 €	927 €
BAGNERES DE BIGORRE	19,90%	22,11%	597 €	663 €	1 260 €
AUREILHAN	13,46%	18,42%	404 €	553 €	956 €
LANNEMEZAN*	26,72%	16,93%	802 €	508 €	1 310 €
VIC-EN-BIGORRE	9,92%	17,74%	298 €	532 €	830 €

* La Commune de Lannemezan s'est vue transférer en 2011 la part de la taxe d'habitation jusqu'alors perçue par le Département. Le taux voté par le Département (10,23%) a donc été ajouté d'office à celui de la Commune.

Taux 2015 de la taxe d'habitation



Taux 2015 de la taxe foncière sur le bâti



Travaux et aménagements

Réhabilitation et extension des vestiaires du terrain de football au Parc des Sports de l'Adour.



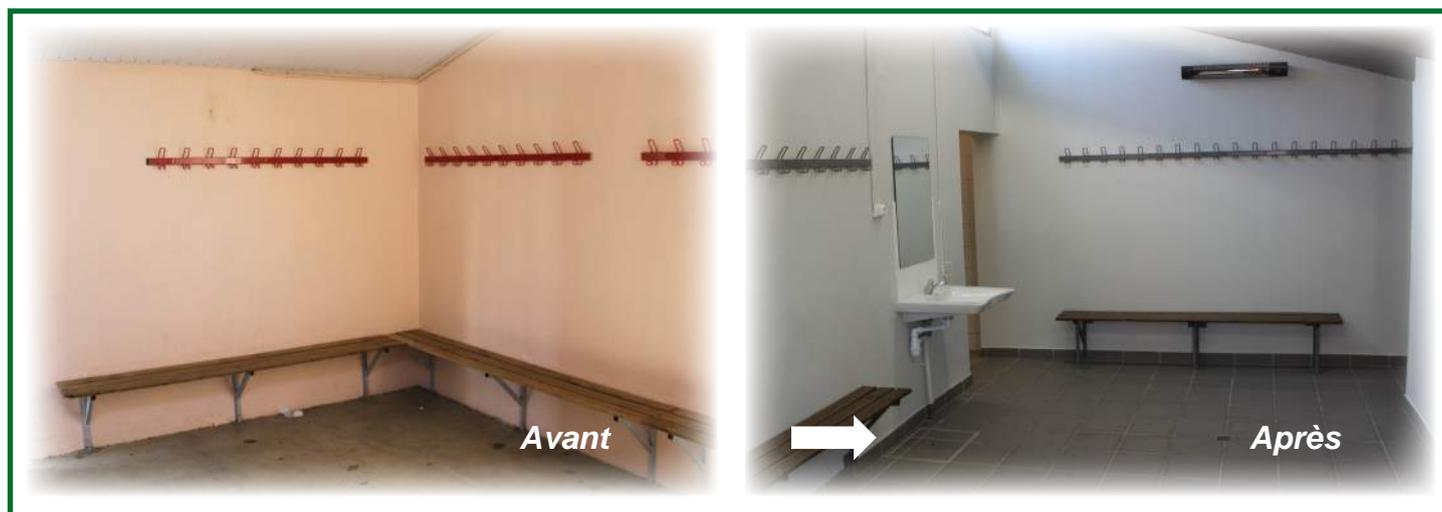
Avant et après l'extension et la réhabilitation à l'automne 2014 et en avril 2015

Depuis la fin du mois d'avril, les équipes de l'ASCA Football ont pu découvrir leurs nouveaux vestiaires du Parc des Sports de l'Adour. Cette rénovation et cette extension s'inscrivent dans le programme de remise aux normes et de valorisation des équipements sportifs du Parc des Sports.



Pendant les travaux : la pose des deux premiers modules préfabriqués en décembre 2014.

Après la construction du club-House du Tennis, la création de pistes pour la Boule Lyonnaise et d'une aire de jeux pour la Pétanque, ces nouveaux vestiaires dont les abords seront très prochainement réaménagés, viennent s'ajouter aux efforts faits pour le sport sur ce site. La Commune aura investi 244 000 euros pour ce nouvel équipement dédié au football.



Avant et après la rénovation des vestiaires de football en avril 2015.

Animation de la Cité



Cavalca





Magnifique 92ème édition de la Cavalcade !

Bandas, animations, chars : les couleurs, les motifs, les notes se sont mêlés harmonieusement pour offrir à un public ravi un cocktail de joie et de gaieté. Bravo aux remarquables bénévoles de la Société Chorale et Cavalcade ! Chapeau les artistes !

Et merci à tous les partenaires qui accompagnent cette belle manifestation populaire, qui nous laissera un merveilleux souvenir.

de 2015



Crédits Photos : Isabelle CHEDEVILLE, Yves CARRIÉ et Jean Bernard DUBARRY .

Expression des oppositions

Vote du budget et augmentation des taxes locales :

Nous évoquions dans notre dernière tribune de janvier, les conséquences du désengagement de l'état sur les aides versées pour le financement des collectivités territoriales. La suppression des 11 milliards d'euros de subventions entrainera une diminution des investissements de celles-ci et des aménagements de nos territoires. Ce désengagement devra être compensé, bien évidemment, par la contribution des citoyens.

En début d'année le gouvernement de gauche se gargarisait d'annoncer qu'il n'y aurait plus d'augmentation d'impôts, il se gardait bien d'évoquer l'augmentation des taxes locales qu'il savait inéluctable!

Ce qui était prévu arriva, la plupart des communes de notre pays ont vu, lors du vote de leur budget, une augmentation des taux d'imposition pour compenser la baisse des aides qui leur sont attribuées. Notre commune, n'y a pas échappé. La majorité municipale composée des groupes socialiste, communiste et vert a voté l'augmentation des taux. Malgré une charge du groupe communiste contre cette mesure nocive pour les intérêts de nos concitoyens, les conseillers communistes, disciplinés, ont tout de même voté cette augmentation.

Par principe notre groupe s'est prononcé contre cette hausse de 3%, qui impactera une nouvelle fois le pouvoir d'achat des aureilhanais, parce que nous considérons qu'aucune retraite, qu'aucun revenu, n'ont été augmentés dans cette proportion, que le matraquage fiscal doit prendre fin, qu'il asphyxie nos concitoyens et notre économie, que la consommation ne pourra pas redémarrer en supprimant du pouvoir d'achat au profit du paiement des impôts et des taxes en tout genre.

Ce n'est pas la politique du gouvernement, soutenu par les groupes constituant la majorité municipale, qui nous sortira de l'ornière dans laquelle notre pays s'enlise.

Jean Marc LACABANNE - Françoise MAZOUÉ

André BOYRIE-Myriam LAGARDE

Conseillers municipaux d'opposition.

Un budget d'austérité et une gestion communale bancale

Les budgets communaux de notre commune font partie des budgets les bien moins pourvus en masse financière. Preuve s'il en est d'un régime politique dit républicain qui oublie de mettre en pratique ses valeurs et principes et en particulier le principe d'égalité des citoyens quelque soit l'endroit où ils se trouvent.

Aggravation

Avec le budget 2015, c'est l'austérité, imposée par le gouvernement Hollande-Valls soutenu par l'équipe municipale en place, qui se met à son aise à Aureilhan et cela... pour plusieurs années comme a voulu le faire bien comprendre le maire à l'aide de schémas, courbes et graphiques de toutes sortes lors de la réunion du conseil municipal du 11 mars dernier.

Donc, **encore et toujours**, moins de moyens financiers **pour mettre en œuvre des orientations et des investissements locaux favorables** à la population aureilhanaise. Nos concitoyennes et nos concitoyens devront se satisfaire,

comme le clame le maire, de taux d'imposition plus faibles qu'ailleurs !!!

Mais, les impôts locaux augmenteront quand même cette année !!! générant un supplément fiscal d'un peu plus 100 000 €uros en 2015.

Gestion bancale

Au fil des années, on s'aperçoit aussi qu'un bon pourcentage des recettes fiscales est **perdu** en opérations et études inutiles comme par exemple cette piste dite cyclable avenue des Cèdres commencée et jamais finie pour un coût de 110 000 €uros !!!

Et l'on peut donc avancer **qu'une gestion sérieuse du budget permettrait de ne pas augmenter... les impôts**. Qu'on se le dise !



Jacques LAPALISSE & Audrey MAUHOURAT
Conseillers municipaux d'Aureilhan
Le 20 mai 2015

Expression des groupes de la majorité

Des investissements soutenus au service de l'emploi et des Aureilhanais.

En cette année 2015, nous avons voulu maintenir un niveau d'investissement élevé pour, d'une part, entretenir ou améliorer le patrimoine communal et, d'autre part, donner du travail aux entreprises pour soutenir l'emploi.

Concrètement, le programme d'investissement que nous avons voté à l'occasion du budget 2015 s'élève à 2 millions d'euros. Compte tenu du reliquat d'un peu plus de 400 000 euros de projets engagés en 2014 à finaliser en 2015, quasiment 2,5 millions d'euros seront injectés par notre Commune dans l'économie.

L'ensemble de ces investissements traduit la poursuite des engagements que nous avons pris devant vous il y a maintenant 15 mois :

- **L'EDUCATION** demeure notre priorité. La deuxième tranche des travaux de rénovation du Groupe Scolaire des Cèdres sera achevée au cours de l'été 2015. Ainsi, nous arrivons au terme d'un plan pluriannuel ambitieux de 5 ans qui aura vu les cinq écoles de notre Commune entièrement rénovées.
- Réaliser des **ECONOMIES d'ENERGIE**, l'un de nos objectifs constants. Des modifications vont être opérées sur le réseau d'éclairage public. Les lampes à vapeur de mercure vont être remplacées par des lampes à iodure céramique, plus efficaces et économes en énergie. D'autre part, 40 armoires vont être équipées d'horloges astronomiques pour mieux programmer l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.
- Cultiver le « **BIEN VIVRE ENSEMBLE** », une vraie nécessité en restant notamment à l'écoute des associations qui y contribuent : la réhabilitation et l'extension des vestiaires du terrain de football du Parc des Sports de l'Adour vont être achevées.
- Veiller à la conservation de notre **PATRIMOINE**, une obligation à l'égard des générations passées et à venir. Avec l'aide du Grand Tarbes, une première phase de travaux d'isolation va se terminer à l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA).
- **EMBELLIR la ville**, une volonté partagée. L'opportunité de l'acquisition de la maison «Poumerol», à l'immédiate proximité de la mairie, permettra demain d'aérer le cœur de la Cité.
- Enfin, une part non négligeable de ce budget d'investissement sera dédiée à des travaux de mise en accessibilité de bâtiments publics, des aménagements de voirie (allées du Palas et des Tilleuls au quartier des Castors notamment) et de mise à niveau de la défense contre les incendies.

Les subventions, le remboursement de la TVA sur nos travaux d'équipement de 2013, un emprunt et l'autofinancement financeront, quasiment en parts égales, l'ensemble de ce programme volontariste. Vous le voyez, malgré les difficultés (baisse de la dotation de fonctionnement de l'Etat), nous continuons sereinement la feuille de route, fidèles à nos engagements.

Pour le Parti Socialiste,
Claude PAHU

Pour le Parti Communiste,
Simone GASQUET

Pour Europe Ecologie, les Verts,
Yves CARRIÉ

Le Conseil Municipal a décidé ...

Le jeudi 12 février 2015

- De signer les marchés des travaux relatifs à la réhabilitation du Groupe Scolaire des Cèdres.
- De demander une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 pour la réhabilitation du Groupe Scolaire des Cèdres.
- De signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées pour le renouvellement du marquage axial ocre de sécurité sur la RD8 (rue du 11 Novembre).
- D'autoriser le lancement de l'enquête publique dans le but de transférer dans le domaine public les voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Les Chardons Bleus 1 ».
- D'approuver la convention entre le Grand Tarbes et la Commune pour constituer un service d'instruction des décisions relatives au droit des sols.

Le mercredi 11 mars 2015

- De débattre des orientations budgétaires.
- D'adopter un nouveau règlement des cimetières « Le Montagna » et « Saint Gérin ».
- De doter de prix spéciaux le Concours Littéraire Jules Laforgue pour son 20^{ème} anniversaire.

- D'émettre un avis négatif au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le jeudi 9 avril 2015

- De voter l'ensemble des comptes administratifs 2014.
- De voter les taxes locales.
- De voter l'ensemble des budgets de l'année 2015.
- De renouveler la convention de partenariat avec l'Amicale Sportive et Culturelle d'Aureilhan pour le versement de la subvention communale.
- De demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux.
- De demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de l'avenue de la Chartreuse.
- De demander une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le diagnostic des pratiques phytosanitaires de la Commune, l'élaboration d'un projet d'amélioration et d'un plan de désherbage.
- D'approuver les projets de travaux de mise en conformité des armoires d'éclairage public avec la mise en place d'horloges astronomiques.
- De signer le Contrat de ville 2015-2020.

Brèves ...

Aureilhan s'équipe de défibrillateurs



Yannick BOUBÉE, Maire, et Marie-Paule CASTÉLAN, Présidente de la Caisse Locale de la plaine de Tarbes de Groupama d'OC, au centre Jean Jaurès.

50 000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque, ce qui constitue la deuxième cause de mortalité en France. La Commune d'Aureilhan, soucieuse de contribuer à la sécurité des utilisateurs de ses installations sportives et culturelles, s'est donc engagée dans une campagne d'installation de défibrillateurs.

Le 30 janvier et le 24 février 2015, deux défibrillateurs ont été inaugurés, l'un au Centre Jean Jaurès, financé par le groupe d'assurance « Groupama » et l'autre au Parc des Sports de l'Adour cofinancé par GRDF et la Commune d'AUREILHAN. Une formation à destination des associations, des éducateurs sportifs scolaires et des animateurs de la Maison des Jeunes et de la Culture a été organisée au Centre Jean Jaurès au mois de mars pour l'utilisation des 3 défibrillateurs de la Commune. Ils se situent à l'Espace Multisports, au Centre Jean Jaurès et au Parc des Sports de l'Adour.



Yannick BOUBÉE, Maire, et Xavier LAPORTE, représentant de GRDF au Parc des Sports de l'Adour.

La Programmation culturelle de la Ville assurée par la Maison des Jeunes et de la Culture

Vendredi 12 Juin à partir de 19h30

Apéro Concert : Corazon Latino, Salsa, Merengue, Reggaeton

Vendredi 23 juin : à partir de 20h30

Récital de piano : Mauricio BAGLINI, concertiste italien

Vendredi 27 juin : 19h00

Théâtre : représentation annuelle des clubs de Théâtre de la MJC

Vendredi 3 juillet à partir de 19 heures :

Clôture de la saison culturelle : Soirée Pop Rock

Samedi 17 octobre

Célébration du 20^{ème} anniversaire de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan organisée par la Commune

Tarifs

Adhérents	Enfants : Gratuit	Adultes : 5 €
Non Adhérents	Enfants : 5 €	Adultes : 8 €

Les spectacles ont lieu à l'**Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan**, 24 avenue Jean Jaurès – AUREILHAN.

Maison des Jeunes et de la Culture: 16 bis rue Jules Guesde 65800 AUREILHAN - 05.62.38.04.46 - www.mjcaureilhan.fr